



ELECTRIC COYOTE GANG

Protocole Sanitaire COVID-19

Référent : Frédéric LECONTE

Applicable à compter du 15 septembre 2021 :

Ne seront acceptés aux cours que les personnes en possession d'un PASS SANITAIRE, soit :

- Schéma vaccinal complet
- Test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h
- Certificat de rétablissement de la Covid-19

Un registre de contrôle du Pass Sanitaire sera tenu à jour à chaque séance.

PENDANT LA SEANCE :

- Port du Masque non obligatoire mais son utilisation reste une mesure barrière efficace qui est conseillée ;
- Nettoyer vos mains avec **vosre gel hydroalcoolique** avant et après la séance ;
- Les collations et l'hydratation doivent être gérées individuellement (bouteilles personnelles, ...).

EN TOUTE CIRCONSTANCE :

Respecter les consignes qui pourraient évoluer selon décisions gouvernementales, préfectorales, municipales...

Le président Frédéric LECONTE

